



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 13 mai 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL

SANTÉ MENTALE : LA DIRECTION SE DÉFAUSSE !

Face à la catastrophe sanitaire qu'elle a créée, la direction tente de se couvrir avec les formations « Premier Secours en Santé Mentale ».

Derrière cette supercherie, elle se défausse de ses responsabilités sur les cheminots, en particulier sur l'encadrement.

La CGT condamne cette politique irresponsable et exige sans délai des mesures d'urgence à la hauteur de la situation.

Inspirée d'un protocole australien et dispensée par PSSM France, une formation est présentée comme un dispositif généraliste sur la santé mentale, censé permettre d'assister une personne en souffrance psychique ou en situation de crise.

Mais derrière cette présentation lissée, la Direction du GPU persiste à nier sa propre responsabilité.

Elle refuse toujours d'admettre que ce sont ses politiques incessantes de réorganisations et de restructurations, guidées par la logique du profit au détriment de l'intérêt général et du service public, qui épuisent les cheminots, détruisent le sens du travail, dégradent les conditions de travail et alimentent un véritable harcèlement institutionnel aux conséquences graves sur la santé mentale.

Avec cette formation, la Direction franchit un cap supplémentaire : elle cherche à transformer les cheminots formés en relais de veille, voire en "sentinelles", en leur faisant porter une responsabilité qui incombe d'abord à l'employeur.

Dispensée par des intervenants extérieurs, cette formation passe sous silence les véritables acteurs de la santé au travail dans l'entreprise — médecine du travail, médecine de soins, service social, préventeurs, élus CSE et CSSCT — quand elle ne refuse pas tout simplement d'en parler.

Plus grave encore, la responsabilité de l'employeur en matière de santé physique et mentale des cheminots est totalement évacuée.

Le rôle exact du « secouriste en santé mentale », ses limites d'intervention et ses prérogatives par rapport à celles de professionnels qualifiés, comme les psychologues, ne sont jamais clairement définis.



Pourtant, en seulement 14 heures, les stagiaires sont supposés assimiler des notions complexes, distinguer des troubles psychiques ou psychotiques en situation réelle, identifier les causes possibles d'une crise et interroger une personne sur d'éventuelles idées suicidaires.

Dans ces conditions, le risque est immense. Le Pôle de Soutien Psychologique n'est évoqué qu'en dernier recours, après des plateformes téléphoniques ou numériques externes souvent saturées.

La Direction du GPU entend en outre s'appuyer sur cette certification pour constituer un réseau national de « sentinelles », sans apporter la moindre transparence sur son fonctionnement, sur l'utilisation des données personnelles et sensibles des cheminots, sur le lien avec les CSSCT, ni sur l'évaluation de la charge de travail supplémentaire que cela entraînerait.

Mais surtout, aucune réponse n'est apportée sur la responsabilité et les risques encourus par un cheminot certifié PSSM qui n'aurait pas détecté un danger, n'aurait pas pu intervenir, ou dont l'intervention serait ensuite remise en cause.

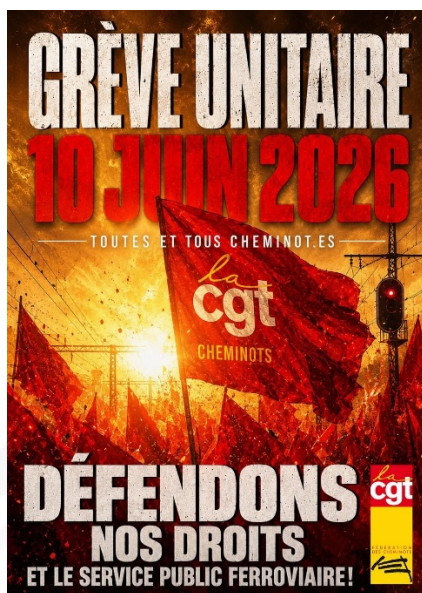
Les cheminots doivent refuser d'endosser ces responsabilités à la place des employeurs.

Assez de faux semblants ! La fédération CGT des cheminots exige de la direction de réelles mesures d'urgence nécessaires afin de stopper les drames.

Nous exigeons :

- L'arrêt des réorganisations locales et nationales ainsi qu'un moratoire sur l'ouverture à la concurrence dans l'ensemble des SA du groupe public unifié SNCF ainsi que dans l'ensemble des filiales fret et voyageurs ;
- Des moyens pour la formation, pour l'emploi et pour améliorer les conditions de travail des cheminots ainsi que sur la sécurité ferroviaire.

STOPPONS CETTE POLITIQUE, AGISSONS POUR D'AUTRES CHOIX !



**LE 10 JUIN
TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE !**